

FO PERCO et PERO

Energie
EDF SA

Les évolutions au 1^{er} trimestre 2026

Vos PERCO et PERO seront largement investis sur les mêmes fonds que le PEG.

Directions et Organisations Syndicales se sont mises d'accord en 2025 pour simplifier et harmoniser la gestion de l'épargne retraite (PERCO & PERO). Vos économies détenues dans les «Cap» du PERCO ou les «ETF Vanguard» du PERO basculent vers les fonds «sur mesure» du PEG, qui ont des compositions très proches.

Les conséquences majeures appréciables de cette opération pour les épargnants portent sur :

- Une baisse des frais de gestion
- La création d'un fonds EDF Retraite Long Terme
- La transformation d'un fonds déjà existant qui devient EDF Retraite PME ETI.

Gestion pilotée

Nous recommandons de laisser les transferts se faire automatiquement selon votre profil (prudent, équilibré, dynamique) aussi bien pour le PERCO que le PERO.

Vous aurez toujours l'occasion de faire ensuite des arbitrages :

- **Après le 5 février pour le PERCO**
- **Après le 6 mars pour le PERO**



Gestion libre

Vous avez la possibilité d'analyser comment se font les transferts vers le fonds Long Terme et la gamme complète des fonds du PEG. Vous aurez là aussi le loisir d'arbitrer après transfert (**après le 20 mars pour le PERO**).

Une particularité : vous pouvez décider d'ici fin février de laisser tout ou partie de vos avoirs dans des ETF Vanguard **mais ils seront alors définitivement bloqués dans ces fonds** (plus d'arbitrages jusqu'au déblocage à la retraite, voire jusqu'à l'achat de votre résidence principale pour vos seuls versements volontaires PERO dans ces ETF).

L'actualité géopolitique très agitée - avec un risque d'impact significatif sur les marchés financiers (fortes variations possibles), comme le soulignent beaucoup de gérants - incite à ne pas opérer de changements brusques (car éventuellement à contretemps) dans vos PERCO et votre PERO et donc à laisser tous ces transferts s'opérer. Vous pourrez ensuite réévaluer l'orientation de votre épargne retraite courant mars.

[Pour plus d'informations,](#)

[consultez les pages dédiées sur VEOL en cliquant ici :](#)

